



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnisation

Question écrite n° 85300

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les délais d'indemnisation des assurés par les compagnies d'assurances. En effet les procédures d'indemnisation sont bien souvent très longues du fait même de certaines compagnies, ce qui a pour conséquence que plusieurs victimes d'accident de travail demeurent sans indemnisation et sans revenu suffisant, incapables de travailler et de gagner leur vie. Aussi il lui demande si le Gouvernement envisage d'instaurer des délais maximum pour les procédures d'indemnisation des victimes et mettre en place des contrôles de ces procédures afin d'assurer une indemnisation rapide des victimes.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85300

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5517

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)